

CONTRAT VENDEUR

CONDITIONS GENERALES DE L'ESPACE VENDEUR

DEFINITIONS :

Annonces : Avis par lequel le proposé à la vente fait connaître aux acquéreurs du site « pro-annonces.fr » son intention de céder une entreprise (fonds commercial, libéral, artisanal ou entreprise agricole).

Site « pro-annonces.fr » : Site internet dédié à la diffusion d'annonces de cession d'entreprises destiné à des acquéreurs potentiels inscrits sur ledit site.

Société Pro-Annonces : société ayant pour activité l'exploitation du site « pro-annonces.fr »

Vendeur : Artisans, commerçants, professionnels libéraux ou agriculteurs s'inscrivant sur le site « pro-annonces.fr » en vue de la cession de leur entreprise.

Acquéreur : Artisans, commerçants professionnels libéraux ou agriculteurs s'inscrivant sur le site « pro-annonces.fr » en vue d'acquérir une entreprise.

Login et mot de passe vendeur : désignent les moyens codés permettant au vendeur d'inscrire et / ou de modifier son annonce en vue de sa diffusion sur le site « pro-annonces.fr »

Données d'inscription : Informations recueillies sur le vendeur au moment de son inscription dans « l'espace vendeur ». Ces données peuvent revêtir un caractère personnel.

Données à caractère personnel : *«toute information relative à une personne physique identifiée, ou qui peut être identifiée, directement ou indirectement, par référence à un numéro d'identification ou à un ou plusieurs éléments, qui lui sont propres. Pour déterminer si une personne est identifiable, il convient de considérer l'ensemble des moyens en vue de permettre son identification dont dispose, ou auxquels peut avoir accès, le responsable du traitement ou toute autre personne ».*

Traitement de données à caractère personnel : *«toute opération ou tout ensemble d'opérations portant sur de telles données, quel que soit le procédé utilisé, et notamment la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la conservation, l'adaptation ou la modification, l'extraction, la consultation, l'utilisation, la communication par transmission, diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, le rapprochement ou l'interconnexion, ainsi que le verrouillage, l'effacement ou la destruction. »*

Art. 1 al. 1 de la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et modifiant la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Art. 1 al.2 de la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 susvisée.

1• *Objet* :

Les présentes conditions générales ont pour objet de fixer les modalités de mise en ligne d'une annonce de cession d'une entreprise destinée à des acquéreurs potentiels s'inscrivant par ailleurs sur le site « pro-annonces.fr ».

2• *Fourniture du service « vendeur » :*

2.1. L'inscription du vendeur

2.1.1. Identification du vendeur

Pour accéder au service « espace vendeur », le vendeur doit s'identifier auprès de la société Pro-Annonces en remplissant la fiche d'inscription préétablie.

2.1.2. Attribution d'un mot de passe et d'un login

L'identification du vendeur donnera lieu à l'attribution d'un login et d'un mot de passe.

En cas de déclaration de vol ou de perte du mot de passe et/ou du login par le vendeur, la société Pro-Annonces les rendra inopérants. Cette déclaration devra être faite dans les plus brefs délais et en tous les cas dans les 48 (quarante-huit) heures à compter de la prise de connaissance de la perte ou du vol du mot de passe et/ou du login. La société Pro-Annonces rendra le mot de passe et/ou le login inopérant dès qu'elle prendra connaissance de la perte ou du vol, et en tous les cas dans un délai de 1 (un) jour ouvré. Cette déclaration de perte ou de vol devra se faire par télécopie ou par e-mail.

En cas de perte ou de vol le vendeur peut demander un autre mot de passe et un autre login à la société Pro-Annonces qui les lui attribuera dans les meilleurs délais.

2.1.3. Libellé de l'annonce et insertion d'images

Ce login et ce mot de passe permettent au vendeur de libeller son annonce à destination des acquéreurs du site « pro-annonces.fr ».

L'annonce doit, si possible mais sans caractère obligatoire, contenir les informations financières, comptables, juridiques, fiscales précises sur l'entreprise objet de l'offre de vente. Cependant, l'attention du vendeur est attirée sur le fait que les annonces sans photographies et sans chiffres sont moins visitées que les autres. De ce fait, le vendeur ne saurait faire reproche au site un manque de visite de son annonce s'il a fait le choix de ne pas renseigner toutes les informations.

Le vendeur a également la faculté de compléter son annonce par une à douze photos, d'une capacité inférieure ou égale à 1 méga octet.

A tout moment, le vendeur pourra modifier les éléments contenus dans son annonce.

2.2. La mise en ligne de l'annonce

La mise en ligne de l'annonce du vendeur interviendra après l'encaissement par la société

Pro-Annonces du prix visé à l'article 5 des présentes et seulement si le questionnaire portant les informations visées à l'article 2.1.3 a été complètement renseigné.

En l'hypothèse où le vendeur désirerait modifier, de quelque manière que ce soit, son annonce, cette nouvelle version devra également être validée par la société Pro-Annonces avant sa mise en ligne, et cela au regard du questionnaire susvisé.

Le vendeur reconnaît expressément que toutes informations et photos transmises par lui à la société Pro-Annonces qui ne se rapporteraient aucunement à la vente d'une entreprise seront systématiquement refusées.

Lors de la mise en ligne, l'annonce portera un numéro de référence, les informations à caractère personnel du vendeur n'apparaissant aucunement sur le visuel de l'annonce.

La durée maximum de diffusion de l'annonce sur le site internet "pro-annonces.fr" correspond au choix fait lors de la commande.

Lorsque l'entreprise visée dans l'annonce a été cédée, le vendeur a l'obligation dans un délai de huit (8) jours de demander à la société Pro-Annonces l'arrêt de la diffusion de son annonce.

Nonobstant les dispositions de l'alinéa précédent, la diffusion de l'annonce sera automatiquement arrêtée par la société Pro-Annonces à l'expiration de celle-ci.

2.3. Mise en relation

En l'hypothèse où un acquéreur serait intéressé par l'annonce du vendeur, ce dernier aura accès aux coordonnées dudit acquéreur et gèrera, sous sa seule responsabilité, les éventuelles négociations et l'éventuelle vente de l'entreprise, objet de l'annonce.

Le vendeur reconnaît expressément que le service proposé par la société Pro-Annonces consiste uniquement en la diffusion, au profit des acquéreurs inscrits sur le site « pro-annonces.fr », d'une annonce de vente d'une entreprise.

Le vendeur reconnaît expressément que la société Pro-Annonces ne garantit aucunement sa mise en relation avec un ou plusieurs acquéreur(s). Les acquéreurs demeurent totalement libres de manifester ou non leur intérêt pour l'annonce du vendeur.

2.4. Exécution du service

La société Pro-Annonces se réserve le droit de mettre fin ou de modifier à tout moment les caractéristiques de ses infrastructures techniques, et ce sans préavis.

La société Pro-Annonces ne garantit aucunement la disponibilité du service en cas d'incidents techniques du réseau internet ou de dysfonctionnements des liaisons téléphoniques.

La société Pro-Annonces ne garantit aucunement la vitesse d'accès à « l'espace vendeur » depuis d'autres sites dans le monde.

Dans le cadre de la maintenance de son site, la société Pro-Annonces se réserve le droit d'interrompre temporairement ses services.

En cas d'inaccessibilité du service due à des dysfonctionnements techniques du ressort de la société Pro-Annonces ou de ses sous-traitants habituels, la société Pro-Annonces fera ses meilleurs efforts pour trouver une réponse aux problèmes révélés par l'animateur.

La responsabilité de la société Pro-Annonces ne pourra être engagée :

- si son serveur est indisponible pour des raisons de force majeure telles que notamment défaillances de longue durée du réseau public de distribution d'électricité, grèves, émeutes, guerres, tempêtes, tremblements de terre, défaillances du réseau public des télécommunications, pertes de connectivité internet dues aux opérateurs publics et privés dont dépend la société Pro-Annonces ;
- pour toute raison technique qui aurait pour conséquence la perte de contenu stocké ou en cours de téléchargement sur le serveur de la société Pro-Annonces ; il appartient en effet au vendeur de conserver une copie personnelle du contenu déposé auprès de la société Pro-Annonces.
- pour toute interception de la part de tiers non autorisé du contenu stocké ou en cours de téléchargement sur le serveur de la société Pro-Annonces. La société Pro-Annonces n'engage donc pas sa responsabilité pour les préjudices subis suite à l'interception du contenu. Le vendeur déclare connaître et accepter ces risques liés au réseau internet ;

En toute hypothèse, toute réclamation à l'encontre de la société Pro-Annonces n'est recevable que si elle est présentée dans les cinq (5) jours suivant la date de l'événement qui a provoqué cette réclamation et sous forme de lettre recommandée avec accusé réception, sous peine de forclusion.

3• Informations vraies, exactes et sincères :

Pour l'utilisation de « l'espace vendeur », le vendeur s'engage à fournir, sous sa seule et unique responsabilité, des informations vraies, exactes, sincères et complètes sur l'entreprise qu'il souhaite vendre.

La société Pro-Annonces se réserve le droit d'arrêter, momentanément ou définitivement, la diffusion de l'annonce en cause et de suspendre ou de résilier son engagement contractuel, dans l'hypothèse où la société Pro-Annonces devait apprendre le caractère faux, inexact, périmé ou incomplet des informations qui lui ont été transmises par le vendeur,

La société Pro-Annonces se réserve le droit de communiquer sans délai toute information qui lui aurait été transmise par le vendeur et qui aurait manifestement un caractère illicite, à tout autorité judiciaire compétente ou de révéler la conduite inappropriée du vendeur.

En tous les cas, le vendeur est entièrement responsable des informations contenues dans son annonce. En aucun cas, la société Pro-Annonces ne saurait être tenue pour responsable des erreurs ou omissions commises par le vendeur lors de l'élaboration de la fiche d'inscription

4• *Durée :*

La relation contractuelle entre la société Pro-Annonces et le vendeur correspond au choix fait lors de la commande.

5• *Prix et modalités de règlement :*

5.1. Prix

Les tarifs sont des prix H.T. en euro, auxquels il convient d'ajouter la TVA applicable au jour de la demande par le vendeur de la mise en ligne d'une annonce. Tout changement de taux pourra être répercuté sur le prix du service proposé par la société Pro-Annonces aux vendeurs.

La société Pro-Annonces se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment, étant toutefois entendu que le prix figurant sur le site internet « pro-annonces.fr », au jour de la demande de la mise en ligne d'une annonce, sera le seul applicable au vendeur.

Les modifications d'une annonce d'ores et déjà mise en ligne ne font l'objet d'aucun coût complémentaire.

5.2. Modalités de règlement

Le prix relatif à la mise en ligne de l'annonce du vendeur sera réglé par carte bleue ou chèque bancaire envoyé uniquement à l'adresse suivante : société Pro-Annonces, 9, rue Paul François Avet, 94000 Créteil.

Il est rappelé que conformément aux dispositions de l'article 2 de la présente, la diffusion de l'annonce du vendeur est subordonnée à la validation de l'annonce par la société Pro-Annonces et à l'encaissement du chèque de règlement par celle-ci.

6• *Propriété intellectuelle :*

Le vendeur garantit expressément la société Pro-Annonces, contre toute action judiciaire fondée sur la violation d'un droit de propriété intellectuelle inhérent à la reproduction et à la représentation d'une photographie de l'entreprise objet de l'offre de vente, insérée dans l'annonce diffusée sur le site internet « pro-annonces.fr ».

Par conséquent, en l'hypothèse d'un litige de ce fait, le vendeur prendra à sa charge tous les frais et honoraires y attachés et tous dommages et intérêts auxquels la société Pro-Annonces pourrait être condamné.

7• Résiliation :

La relation contractuelle conclue entre la société Pro-Annonces et le vendeur est résiliable par l'une des parties pour manquement de l'autre partie à ses obligations, après mise en demeure adressée par lettre recommandée avec accusé réception, restée pendant quinze(15) jours sans effet.

8• Notification :

Excepté en cas de manquement à une obligation contractuelle, toutes les notifications prévues par ces conditions seront délivrées par courrier électronique.

9• Responsabilité :

Dans le cas où la société Pro-Annonces serait, par exceptionnel, responsable d'un dommage direct portant préjudice au vendeur, sa responsabilité pour ce dommage est limitée, en toute hypothèse, au prix payé par le vendeur, au jour de sa demande de mise en ligne d'une annonce sur le site « Pro-Annonces.fr ».

10• Divers :

Si une disposition des présentes conditions générales est déclarée invalide ou inapplicable par une Cour ou un Tribunal compétent pour statuer sur les présentes conditions, les autres dispositions de ces conditions resteront en vigueur. Dans une telle hypothèse, la disposition inapplicable sera interprétée de manière à permettre, dans la mesure du possible, l'exécution de son objectif originel.

11• Différend :

Tout différend relatif à la conclusion, l'exécution, l'interprétation et/ou la rupture des présentes conditions générales sera soumis à la loi française et à la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Paris.

* * * * *